

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 01 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 01 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 24 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE  
CLASSE A L'EP HOULA DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-  
DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 01 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 11 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 27 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE  
CLASSE A L'EP HOULA DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-  
DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 01 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Établissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscitée :

N° AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
01	ETS DOLCE GROUP	22 000 000	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

### Amphiations

- PREFET/MD
- MINISTRE/MD
- ARMP/EN
- DUMINÉP/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Le Maire de la Commune de Kar-Hay  
  
GANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 02/D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 02/2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 2 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE  
CLASSE A L'EP OURLARGO DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU  
MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considéré  
rant Le dossier d'appel d'offres N° 02 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP OURLARGO dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
02	ETS DOLCE GROUP	22 000 000	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Commune de Kar-Hay  
Le Maire  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 02 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE E

N° 01 /2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 24 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE  
CLASSE A L'EP OURLARGO DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU  
MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 02 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N° AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
02	ETS DOLCE GROUP	22 000 000	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

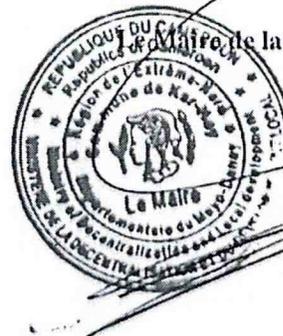
Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le

09 AVR 2025



DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 03 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 03 /2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 24 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE AU  
MARCHÉ DE HOYORO DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-  
DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marchés auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considé rant Le dossier d'appel d'offres N° 03/ 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC pour les travaux construction d'un magasin de stockage au marché de Hoyoro dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
03	ETS RACH	23 000 000	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



*[Signature]*  
**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 03 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 03 / 2025/AONO/CKHY/CIPM-BEC DU 7 à FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE AU  
MARCHÉ DE HOYORO DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-  
DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 03 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
03	ETS RACH	23 000 000	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Le Maire de la Commune de Kar-Hay  
  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 04 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 04 / 2025/AONO/CKHY/CIPM-BEC DU 24 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CSI DE DOUKOULA I  
DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE  
L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considé rant Le dossier d'appel d'offres N° 04/ 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC pour les travaux de construction du CSI de Doukoula I dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
04	STE FLISES SARL	60 000 000	4 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Kar-Hay



*[Signature]*

**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 04 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 04 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 24 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CSI DE DOUKOULA I  
DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE  
L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 04 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
04	STE FLISES SARL	60 000 000	4 mois

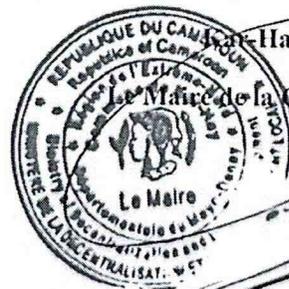
Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



Kar-Hay, le 09 AVR 2025

Le Maire de la Commune de Kar-Hay

*DANRA Raymond*  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 05 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 06 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 25 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE EQUIPE DE  
POMPES A MOTRICITE HUMAINE A SORGANOU-YOLDEO DANS LA COMMUNE DE KAR-  
HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considérant Le dossier d'appel d'offres N° 06 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI pour les Travaux de Réalisation d'un (01) Forage Equipe de Pompes à Motricité Humaine à Sorganou-Yoldeo dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscitée :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
06	ETS ADAMA HAMIDOU	8 499 999	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Kar-Hay



**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 05 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 06 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 25 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE EQUIPE DE  
POMPES A MOTRICITE HUMAINE A SORGANOU-YOLDEO DANS LA COMMUNE DE KAR-  
HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 05 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
06	ETS ADAMA HAMIDOU	8 499 999	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



Kar-Hay, le 09 AVR 2025

Le Maire de la Commune de Kar-Hay

*[Signature]*

DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 07 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE 2025  
N° 06 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 25/02 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE EQUIPE DE  
POMPES A MOTRICITE HUMAINE AU QUARTIER MISSION DANS LA COMMUNE DE  
KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

**Considé rant** Le dossier d'appel d'offres N° 06 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI pour les Travaux de Réalisation d'un (01) Forage Equipe de Pompes à Motricité Humaine au Quartier Mission dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
06	ETS ADAMA HAMIDOU	8 499 999	3 mois

**Article 2.**- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Commune de Kar-Hay  
  
**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 06 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 06 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 25 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE EQUIPE DE  
POMPES A MOTRICITE HUMAINE AU QUARTIER MISSION DANS LA COMMUNE DE  
KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 07 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
06	ETS ADAMA HAMIDOU	8 499 999	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRÉSIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



Kar-Hay, le 09 AVR 2025

Le Maire de la Commune de Kar-Hay

*DANRA Raymond*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 18 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 06 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 25 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE EQUIPE DE  
POMPES A MOTRICITE HUMAINE A WERFEO DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY,  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considé rant Le dossier d'appel d'offres N° 06 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI pour les Travaux de Réalisation d'un (01) Forage Equipe de Pompes à Motricité Humaine Werfeo dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
06	ETS ADAMA HAMIDOU	8 499 999	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Commune de Kar-Hay  
Le Maire  
  
**DAÏRA Raymond**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 07/C-CAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 06/2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 25 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE EQUIPE DE  
POMPES A MOTRICITE HUMAINE WERFEO DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY,  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 08 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
06	ETS ADAMA HAMIDOU	8 499 999	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Le Maire de la Commune de Kar-Hay  
  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 10/D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 61 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 25 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE EQUIPE DE  
POMPES A MOTRICITE HUMAINE A KALIGNA-BALDA DANS LA COMMUNE DE KAR-  
HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considé rant Le dossier d'appel d'offres N° 06 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI pour les Travaux de Réalisation d'un (01) Forage Equipe de Pompes à Motricité Humaine à Kaligna-Balda dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
06	ETS ADAMA HAMIDOU	8 499 999	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



Le Maire de la Commune de Kar-Hay

**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 09 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 06 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 25 FEV 2025 PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE EQUIPE DE  
POMPES A MOTRICITE HUMAINE A KALIGNA-BALDA DANS LA COMMUNE DE KAR-  
HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 10 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
06	ETS ADAMA HAMIDOU	8 499 999	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Le Maire  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 11 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 61 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 25 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL A  
ENERGIE SOLAIRE A BOUKDOUM DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT  
DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considéré  
rant Le dossier d'appel d'offres N° 07/ 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI pour les travaux de construction d'un forage pastoral à énergie solaire à Boukdoum dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
07	ETS SOLAR HYDRAULIC	19 998 511	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Kar-Hay



DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 10 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 07 /2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 25 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL A  
ENERGIE SOLAIRE A BOUKDOUM DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT  
DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 11 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
07	ETS SOLAR HYDRAULIC	19 998 511	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 25 FEV 2025  
Le Maire  
Commune de Kar-Hay  
  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 12/D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 08/2025/AONO/C/KHY/CIPM DU 25 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DOUKOULA  
(DJOKDONG WANG-LYCEE CLASSIQUE - DAEPJA (3 KM) DANS LA COMMUNE DE KAR-  
HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

**Considérant** Le dossier d'appel d'offres N° 08 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM pour les travaux d'extension du réseau électrique Doukoula (djokdong wang-lycee classique - daepia (3 km) dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
08	ETS RACH	20 000 000	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



La Commune de Kar-Hay

*[Signature]*  
**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 11 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 08 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM DU \_\_\_\_\_ EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DOUKOULA  
(DJOKDONG WANG-LYCEE CLASSIQUE - DAEPJA (3 KM) DANS LA COMMUNE DE KAR-  
HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 11 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N° AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
08	ETS RACH	20 000 000	3 mois

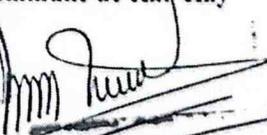
Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Commune de Kar-Hay  
  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 13 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° M / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 26 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE EQUIPE DE  
POMPES A MOTRICITE HUMAINE A L'EP DABOU DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY,  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

**Considéré** Le dossier d'appel d'offres N° 09 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI pour les Travaux de  
**rant** Réalisation d'un (01) Forage Equipe de Pompes à Motricité Humaine à l'EP Dabou  
dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-  
Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre  
suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
09	ETS GREEN LAND	8 500 000	2 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



Commune de Kar-Hay

*[Signature]*  
**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 12 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 03 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 26 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE EQUIPE DE  
POMPES A MOTRICITE HUMAINE A L'EP DABOU DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY,  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 13 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
09	ETS GREEN LAND	8 500 000	2 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

### Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Le Maire de la Commune de Kar-Hay  
  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 14 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 10 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 16 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX INSTALLATION DE 27 LAMPADAIRES SOLAIRES A  
DOUKOULA DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,  
REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

**Considérant** Le dossier d'appel d'offres N° AO/2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI pour les travaux *installation de 27 lampadaires solaires à Doukoula* dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
10	ETS SOLAR HYDRAULIC	30 000 000	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Kar-Hay



**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 13 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 10 /2025/AONO/C/KHY/CIPM-AI DU 26 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX INSTALLATION DE 27 LAMPADAIRES SOLAIRES A  
DOUKOULA DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,  
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 14 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
10	ETS SOLAR HYDRAULIC	30 000 000	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Le Maire  
  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 15/D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 11 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 26 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE VACCINATION A  
MOGOM DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION  
DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

**Considérant** Le dossier d'appel d'offres N° 11 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC pour les travaux de construction d'un parc vaccination à Mogom dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
11	ETS ZOKOLE ENTREPRISE	7 996 255	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Commune de Kar-Hay  
Le Maire  
**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 11 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 11 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 26 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE VACCINATION A  
MOGOM DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION  
DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 15 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N° AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
11	ETS ZOKOLE ENTREPRISE	7 996 255	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
  
Le Maire  
Danra Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 16 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 17 /2025/AONO/C/KHY/CIPM-TR DU 26 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DOUKOULA TRONÇON  
CARREFOUR CINQUANTENAIRE- CARREFOUR GROUPE SCOLAIRE (384ML) DANS LA  
COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

**Considéré** Le dossier d'appel d'offres N° AR/ 2025/AONO/C/KHY/CIPM-TR pour les travaux  
**rant** assainissement de la ville de doukoula tronçon carrefour cinquantenaire- carrefour groupe scolaire (384ml) dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
12	ETS ZOKOLE ENTREPRISE	47 914 650	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

Commune de Kar-Hay



Le Maire

DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 15 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 12 /2025/AONO/C/KHY/CIPM-TR DU 26 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DOUKOULA  
TRONÇON CARREFOUR CINQUANTENAIRE- CARREFOUR GROUPE SCOLAIRE  
(384ML) DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION  
DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 16 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N° AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
12	ETS ZOKOLE ENTREPRISE	47 914 650	3 mois

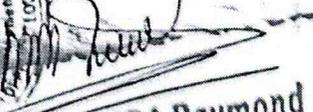
Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Le Maire de la Commune de Kar-Hay  
  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° A2/D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° A3/2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 27 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES  
DE CLASSE E.P DE TAKREO DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU  
MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considéré  
rant Le dossier d'appel d'offres N° A3/ 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC pour les travaux de **réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe EP de Takreo** dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscitée :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
13	ETS DATOUDI	12 900 938	2 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Commune de Kar-Hay  
Le Maire  
**DANRA Raymond**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 16 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 13 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 27 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES  
DE CLASSE E.P DE TAKREO DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU  
MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 17 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
13	ETS DATOUDI	12 900 938	2 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

### Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Le Maire  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 18/D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 15/2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 27 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE  
E.P DE MOGOM DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,  
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marchés auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considérant Le dossier d'appel d'offres N° 15 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC pour les travaux de réhabilitation de deux salles de classe EP de Mogom dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
15	ETS DATOUDI	12 000 000	2 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Kar-Hay

  
DANRA Raymond

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

### COMMUNIQUE

N° 18 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 15 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-BEC DU 27 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE  
E.P DE MOGOM DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,  
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 19 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N° AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
15	ETS DATOUDI	12 000 000	2 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
 Le Maire de la Commune de Kar-Hay  
  
**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*

FAR NORTH REGION

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° AS/D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° AL / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-ICAS DU 27 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX CONSTRUCTION D'UNE GARE ROUTIERE DANS LA  
COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-  
NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N °01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

**Considé rant** Le dossier d'appel d'offres N° 14/ 2025/AONO/C/KHY/CIPM-ICAS pour les travaux **construction d'une gare routière** dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
14	ETS DATOUDI	79 950 000	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Kar-Hay, le 09 AVR 2025

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



*[Signature]*  
**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 12/C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 14/2025/AONO/C/KHY/CIPM-ICAS DU 27 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GARE ROUTIERE DANS  
LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE  
L'EXTRÊME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 12/D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
14	ETS DATOUDI	79 950 000	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le 09 AVR 2025



la Commune de Kar-Hay

*DANRA Raymond*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DECISION

N° 20 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 16 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-TR DU 27 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES : PISTE 1:  
INTERSECTION ROUTE MARCHE-GROUPE SCOLAIRE-CARREFOUR BAR LEONARD-  
CARREFOUR NYORE-INTERSECTION GOUDRON, PISTE 2: CARREFOUR GROUPE SCOLAIRE-  
CARREFOUR TEMWA-CARREFOUR ROND-POINT CINQUANTENAIRE, PISTE 3: CARREFOUR  
GROUPE SCOLAIRE-CARREFOUR KARIAM-CARREFOUR MARCHE, PISTE 4: CARREFOUR  
ROND-POINT CINQUANTENAIRE -CARREFOUR HASSAN-INTERSECTION ROUTE  
GOLONGTICOGUE, PISTE 5: CARREFOUR MARCHE-CARREFOUR CSI-CARREFOUR  
GOLONTIKOGUE, PISTE 6: ROND-POINT WANGSO-MAIRIE, PISTE 7: CARREFOUR WANGSO-  
CARREFOUR MISSION -CSI YVES PLUME, PISTE 8: CARREFOUR MISSION -CARREFOUR  
ELEVAGE, PISTE 9: ROND-POINT WANGSO- CARREFOUR HOULI, PISTE 10: INTERSECTION  
ROUTE CREDIT DU SAHEL-COMMISSARIAT-INTERSECTION ROUTE DATCHEKA (11,9 KM)  
DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-  
NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de Kar-Hay ;
- Vu La Décision N °0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

- Vu** La Décision N° 01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marches auprès de la commune de Kar-Hay ;
- Vu** La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
- Considérant** Le dossier d'appel d'offres N° Ab/1 2025/AONO/C/KHY/CIPM-TR pour les travaux de réhabilitation des routes communales : piste 1: intersection route marche-groupe scolaire-carrefour bar leonard-carrefour nyore-intersection goudron, piste 2: carrefour groupe scolaire-carrefour temwa-carrefour rond-point cinquantenaire, piste 3: carrefour groupe scolaire-carrefour kariam-carrefour marche, piste 4: carrefour rond-point cinquantenaire -carrefour hassan-intersection route golongtikogue, piste 5: carrefour marche-carrefour esi-carrefour golontikogue, piste 6: rond-point wangso-mairie, piste 7: carrefour wangso-carrefour mission -esi yves plume, piste 8: carrefour mission -carrefour élevage, piste 9: rond-point wangso- carrefour houli, piste 10: intersection route crédit du sahel-commissariat-intersection route datcheka (11,9 km) dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscitée :

N°AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
16	ETS FLISES SARL	64 999 999	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Kar-Hay, le **09 AVR 2025**

Commune de Kar-Hay



Le Maire

**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## COMMUNIQUE

N° 19 /C/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 16 / 2025/AONO/C/KHY/CIPM-TR DU 27 FEV 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES : PISTE  
1: INTERSECTION ROUTE MARCHÉ-GROUPE SCOLAIRE-CARREFOUR BAR LEONARD-  
CARREFOUR NYORE-INTERSECTION GOUDRON, PISTE 2: CARREFOUR GROUPE SCOLAIRE-  
CARREFOUR TEMWA-CARREFOUR ROND-POINT CINQUANTENAIRE, PISTE 3: CARREFOUR  
GROUPE SCOLAIRE-CARREFOUR KARIAM-CARREFOUR MARCHÉ, PISTE 4: CARREFOUR  
ROND-POINT CINQUANTENAIRE -CARREFOUR HASSAN-INTERSECTION ROUTE  
GOLONGTICOGUE, PISTE 5: CARREFOUR MARCHÉ-CARREFOUR CSI-CARREFOUR  
GOLONTIKOGUE, PISTE 6: ROND-POINT WANGSO-MAIRIE, PISTE 7: CARREFOUR WANGSO-  
CARREFOUR MISSION -CSI YVES PLUME, PISTE 8: CARREFOUR MISSION -CARREFOUR  
ELEVAGE, PISTE 9: ROND-POINT WANGSO- CARREFOUR HOULI, PISTE 10: INTERSECTION  
ROUTE CREDIT DU SAHEL-COMMISSARIAT-INTERSECTION ROUTE DATCHEKA (11,9  
KMDANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE  
L'EXTREME-NORD.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAR-HAY COMMUNIQUE

Par décision N° 20 /D/C-KAR-HAY/SG/ST/CIPM/2025 DU 09 AVR 2025

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre  
suscité :

N° AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
16	STE FLISES SARL	64 999 999	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans  
les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Kar-Hay pour l'établissement des  
Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous  
quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

#### Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/KHY
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Commune de Kar-Hay, le 09 AVR 2025  
Commune de Kar-Hay  
Le Maire  
**DANRA Raymond**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

\*\*\*\*\*

REGION DE L'EXTREME-NORD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE DATCHEKA

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

Tel 677 45 43 50



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
AND LOCAL DEVELOPMENT

\*\*\*\*\*

FAR NORTH REGION

\*\*\*\*\*

MAYO-DANAY DIVISION

\*\*\*\*\*

DATCHEKA'S COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY

\*\*\*\*\*

**ADDITIF N° 01**  
**COMMUNIQUE RADIO/PRESSE**  
**N° 02 /CR/C/DTKA/CIPM/SG/2025**

Relatif à l'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/ AONO / C.DATCHEKA / CIPM / 2025 du 24/02/2025, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES : Tronçon I(carrefour Golompoui-EFLC), Tronçon II (carrefour douane-frontière Tchad), Tronçon III (carrefour poste frontière-EP Datchéka), Tronçon IV (carrefour ancien mairie-EFLC), Tronçon V (carrefour marché Datchéka-Eglise catholique-Golompoui-RO16-Hôtel de ville), Tronçon VI (Eglise orthodoxe Doubangou-frontière Tchad) : (12Km),

Le Maire de la Commune de Datcheka, Autorité Contractante, informe les entreprises intéressées par ledit Avis que la date limite de dépôt des offres initialement prévue le 24 Mars 2025 est reportée au 3 Avril 2025 à 13 heures et par conséquent celle d'ouverture des plis le même jour à 14 heures, conformément à la réglementation en vigueur.

Le reste sans changement.

Fait à DATCHEKA, le 17 Mars 2025

**AMPLIATIONS :**

- ARMP ;
- PRESIDENT/CIPM/DTKA;
- MINMAP/MD;
- ARCHIVES/CHRONOS

*Jean-Claude Karme*